



Réf : 002C/AN10

Suisse, le 04/03/2010

COMMUNIQUE

La première décision officielle de la modification illégale et anti-démocratique de la constitution nationale Djiboutienne a lieu publiquement le mercredi 03 février 2010 au cours du congrès du parti politique, Rassemblement Populaire pour le Progrès, au pouvoir depuis l'accession à l'indépendance de la république de Djibouti.

Monsieur Ismaël Omar Guelleh, président de la république, président du parti au pouvoir, premier magistrat de la justice, chef de l'armée, chef du gouvernement et ainsi de suite, a tenu au cours de son intervention les propos suivants : «... la constitution ne me permet pas d'instaurer un royaume, de brader le territoire Djiboutien, d'interdire le multipartisme à Djibouti mais par contre il m'est possible de la retoucher. J'invite sur le terrain de jeux à ceux qui ne font que gazouillent dans leurs coins ... »

Sur cet extrait nous pouvons lire en premier lieu que Ismaël Omar Guelleh a officiellement confirmé sa détermination de modifier la constitution nationale afin de rester au pouvoir au détriment des principes démocratiques et du souhait des Djiboutiens.

D'ailleurs tout le monde sait qu'il n'existe pas un article ou lois permettant à un président d'un état de transformer pour ses intérêts personnelles les lois nationales. Ce qui est contradictoire aux instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux.

Et en deuxième lieu il nous fait savoir indirectement la future politique de son troisième mandat. Un proverbe somalien dit : « Doqon garab dhig hadii u garanwaayona gosha ugali. » Ce qui signifie en français (un idiot, tu lui tire sur les ailes et s'il ne réagit pas tu l'achève).

Il est tout à fait clair que les partis politiques (oppositions et inféodés) n'auront plus droits de cités à Djibouti, qu'il y'aura à la tête du pays un royaume familiale mais l'expression « bradage du territoire Djiboutien » reste un point d'interrogation.

De ce fait, l'UDDESC appel à tous les organisations, les partis politiques et toute personne influente ou opposée à cette nouvelle mascarade anticonstitutionnelle de se retrouver à une table pour mettre en place des démarches concertées.

L'UDDESC, s'engage de son coté à instruire des plaintes et des dénonciations devant les institutions régionales et internationales.

Non à une falsification de la constitution nationale.

Non à une régression économique, politique et sociale.

Non à la mascarade anti-démocratique.

**Secrétaire général de l'UDDESC
HASSAN CHER HARED**